

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Ministère des Finances et des Comptes publics



CONFÉRENCE BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Organisée par

Mme Ségolène Royal Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie M. Michel Sapin,
Ministre des Finances et des
Comptes publics

Lundi 23 juin 2014 de 10h à 12h Au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie 246 bd Saint Germain, Paris 7ème

- Les enjeux de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique
- Le programme de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique
- La liste des groupes de travail de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique

Les enjeux de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique

La conférence bancaire et financière pour la transition énergétique doit permettre d'avancer sur les points suivants :

1 / Les travaux de rénovation des logements des particuliers

Avec le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, présenté par Ségolène Royal le mercredi 18 juin 2014, des mesures fortes ont été décidées :

- simplification et renforcement des allégements d impôt pour les travaux de rénovation (portés à 30 % des coûts des travaux, jusqu'à 8000 euros pour un célibataire et 16 000 euros pour un couple, avec l'exigence d'une seule opération de travaux),
- relance de l'éco-prêt à taux zéro
- création du fonds de garantie pour la rénovation énergétique pour débloquer les prêts à la rénovation.

L'enjeu de la conférence est de mobiliser les banques et les acteurs financiers pour qu'ils se saisissent de ces outils et accompagnent l'effort des pouvoirs publics.

Les objectifs sont les suivants :

- pour la relance du prêt à taux zéro, qui ne couvre actuellement que 33000 opérations par an, des mesures de simplification seront présentées lundi en amendement au projet de loi de finances rectificative pour permettre aux banques d'accroitre la diffusion du produit;
- la **mise en place du fonds de garantie** doit permettre aux banques d'attribuer des prêts pour la rénovation à des conditions moins coûteuses ou pour des catégories d'emprunteurs présentant un profil de risque plus marqué, par exemple les copropriétés ;
- enfin, la finalisation du tiers financement doit être accélérée. Plusieurs régions ont créé des sociétés de tiers financement ou en ont le projet (Bretagne, lle de France, Nord Pas de Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). Ces sociétés sont reconnues par la loi depuis mars 2014, il convient maintenant de finaliser, en concertation avec les régions, les banques et les professionnels, d'ici la fin juillet (adoption du projet de loi de programmation en conseil des ministres, après les consultations), leurs conditions opérationnelles d'intervention.

Par ailleurs, dans le groupe de travail sur la rénovation, sur les fonds des **livrets A et LDD** qui ne sont pas centralisés à la Caisse des dépôts, **un travail sera conduit avec les banques pour renforcer le suivi de leur utilisation.**

2 / Le financement des entreprises

Avec le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, présenté par Ségolène Royal le mercredi 18 juin 2014, des mesures fortes ont été décidées ,avec :

- un fonds de garantie pour des prêts aux PME permettant de les aider à engager les travaux. Ce dispositif devrait être confié à BPI France et distribué par les banques commerciales. L'enjeu de la conférence est de réfléchir à la bonne articulation du dispositif avec, là encore, l'objectif de boucler les offres de partenariats d'ici la rentrée.
- pour celles qui s'investissent dans les énergies renouvelables, un cadre désormais stable avec, dans le projet de loi, des objectifs clairs à moyen terme et de nouvelles règles de financement, prenant en compte davantage les prix de marché pour les énergies qui arrivent a maturité, comme l'éolien terrestre et le photovoltaïque. Il va falloir augmenter les financements pour accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables qui doivent passer de 14% de l'électricité actuellement à 40 % en 2030;
- un soutien aux productions d'énergies renouvelables décentralisées: ouverture du capital des sociétés portant des projets d énergies renouvelables aux habitants qui résident à côté des sites où vont s'installer ces projets ainsi qu'aux collectivités;
- une simplification des procédures.

Les objectifs de la conférence sont les suivants :

- accompagner le développement des obligations vertes, c'est-à-dire des financements de long terme (20 ans et plus) que pourraient apporter les investisseurs institutionnels, notamment les compagnies d'assurance, les mutuelles etc. Ce sont des financements qui existent pour les grands groupes. La nouveauté, c'est de permettre le financement des petits et moyens projets qui vont se développer sur les territoires. Cette innovation doit être concrétisée en concertation avec les acteurs bancaires et financiers ainsi que les professionnels du secteur, d'ici septembre.
- la conférence sera aussi l'occasion d'avancer sur la **labellisation des investissements socialement responsables (ISR)** pour laquelle des propositions ont été faites.

3 / Les aides des acteurs financiers publics aux collectivités qui s'engagent.

L'Etat a débloqué avec la Caisse des dépôts des prêts « transition énergétique et croissance verte » pour un total de 5 milliards d'euros.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est aussi disposée à participer à ces financements. La conférence sera l'occasion d'annoncer un engagement de la BEI en faveur de la rénovation énergétique des collèges à hauteur d'un milliard d'euros et de signer la première convention de prêts dans ce cadre pour 400 millions d'euros, entre la BEI et deux groupes bancaires (Crédit Agricole et BPCE).

Une dotation de 5 milliards d'euros de Prêts « **transition énergétique et croissance verte** » dédiée aux projets liés à la transition énergétique (efficacité énergétique, transports propres, bornes de recharge, énergies renouvelables, etc.), à un taux avantageux (Livret A + 0,75 %, soit actuellement 2 %), va être mise en place. Elle pourra financer les projets à 100 % jusqu'à 5 millions d'euros pour accélérer les investissements des collectivités.

À titre indicatif, cette enveloppe pourrait financer :

- pour la rénovation et les bâtiments à énergie positive : 2,5 milliards d'euros de prêts
- pour les transports propres : 2 milliards d'euros de prêts
- pour les projets de production d'énergie renouvelable : 500 millions d'euros.

En fonction des réalisations, la répartition entre ces trois priorités pourra évoluer.

La BEI, partenaire clef de la transition énergétique en France

« Notre priorité est de soutenir une transition énergétique compétitive et responsable. Et ce soutien est décisif pour relancer la croissance et l'emploi, notamment celui des jeunes en France. Ainsi agit l'Europe : une action avant tout concrète et ciblée au cœur des territoires. Une action résolument tournée vers l'avenir. »

Philippe de Fontaine Vive, Vice-Président de la BEI

1^{er} financement de la BEI en faveur des collèges au niveau national

400 millions d'euros sur un engagement total de 1 milliard

Ce 23 juin 2014, la Banque européenne d'investissement (BEI) signe un nouveau financement dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'éducation : 400 millions d'euros pour la rénovation et la modernisation des collèges en France sur un financement total de la BEI qui atteindra in fine 1 milliard d'euros.

Il s'agit du premier financement de la BEI en faveur des collèges au niveau national. Il permettra très concrètement de mettre les nouvelles constructions au minimum aux normes HQE ou à énergie positive. Les rénovations permettront de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments.

Ce financement reflète la mobilisation de la BEI en faveur de l'éducation et de la formation des jeunes, grande priorité européenne et déjà concrétisée en France par le soutien apporté aux lycées et aux universités. Il permettra d'offrir à chaque jeune de meilleures conditions d'accès au savoir et de vie lycéenne, lui ouvrant ainsi la voie à une formation et à une insertion professionnelle réussie.

Ce financement s'opèrera par intermédiation bancaire en partenariat avec le Crédit Agricole et le groupe BPCE (Banques Populaires et Caisses d'Épargne). Grâce la notation triple A de la BEI, les bénéficiaires finaux bénéficieront d'un prêt à longue durée, assorti de conditions financières attractives.

Le programme de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique

- 10h15 10h30 : Introduction des travaux de la conférence bancaire et financière pour la transition énergétique par
 - Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
 - o M. Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics
- 10h30 11h: Table ronde n°1 « la rénovation thermique des logements des particuliers », avec la participation de Mme Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Equilibre des territoires et les interventions de
 - o M. Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes
 - M. Jacques Chanut, président de la Fédération française du bâtiment
 - o M. Bruno Deletré, directeur général du Crédit Foncier de France
 - M. Alain Fradin, directeur général de la Confédération du Crédit Mutuel
 - M. Pierre Ducret, président de CDC Climat
- 11h05 11h35: Table ronde n°2 « favoriser la transition énergétique dans les entreprises », avec les interventions de
 - o M. Nicolas Dufourcq, directeur général de BPI France
 - o M. Eric Groven, directeur délégué Banque de détail France, Société générale
 - o **M. Thierry Copie**, directeur de Socomec
 - o M. Yves Perrier, directeur général d'Amundi
- 11h35 11h45 : restitution des travaux et conclusion par Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et M. Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics
- 11h45 : Signature de la convention BEI Crédit Agricole BPCE sur le prêt d'un milliard d'euros pour les collèges, en présence des ministres et de la presse
- 12h00: Point presse de Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et M. Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics

Groupes de travail de la conférence bancaire et financière : sortie rapide des mesures de mobilisation des partenaires bancaires et financiers

La conférence bancaire et financière pour la transition énergétique verra la mise en place de quatre groupes de travail associant les professionnels concernés (bancaires, financiers et industriels) ainsi que des parties prenantes du Conseil national de la transition énergétique. Les feuilles de route de ces groupes ont été définies ainsi que le calendrier rapide de conclusion de leurs travaux, avec deux échéances :

- la **semaine du 21 juillet 2014** pour que les conclusions accompagnent l'examen du projet de loi en conseil des ministres (fin juillet);
- le **15 septembre 2014** pour les sujets portant sur des questions plus complexes.

Les groupes de travail

- Groupe de travail n°1 : rénovation thermique des logements des particuliers : améliorer la lisibilité de l'ensemble des dispositifs d'aides publiques susceptibles d'être mise en œuvre
 - ⇒ objectif : 15 septembre 2014
 - ⇒ avancées attendues :
 - utilisation du fonds de garantie de la rénovation énergétique
 - simplification de l'accès des particuliers aux aides publiques et aux prêts bancaires
- Groupe de travail n°2 : rénovation thermique des logements des particuliers : rendre opérationnel le tiers financement et développer une expertise technique du conseil
 - ⇒ objectif : semaine du 21 juillet 2014
 - ⇒ avancées attendues :
 - modalités d'agrément des sociétés de tiers-financement
 - intervention des sociétés de tiers-financement en qualité d'intermédiaires d'opérations bancaires
 - partenariat entre les sociétés de tiers-financement et les banques
- Groupe de travail n°3 : financement de la transition énergétique en faveur des entreprises : éco-conditionnalité et optimisation des modalités d'intervention des aides publiques (BPI France, programme des investissements d'avenir)
 - ⇒ objectif : semaine du 21 juillet 2014
 - ⇒ avancées attendues :
 - mise en œuvre de l'éco-conditionnalité des aides du programme des investissements d'avenir
 - prêts de BPI France pour accompagner la transition énergétique

- **Groupe de travail n°4** : financement des projets des entreprises pour la transition énergétique (financement des projets d'énergies renouvelables)
 - ⇒ Objectif: 15 septembre 2014
 - ⇒ Avancées attendues :
 - Obligations vertes : mobilisation des investisseurs institutionnels et modalités du fonds de 350 millions d'euros
 - Finalisation de la labellisation « investissement socialement responsable » (ISR).